ALFI journal des Résidences

SOMMAIRE

page 1/
Zoom sur...: redevances et APL
page 2/
En route vers un logement définitif : forum logement
Le DALO
page 3/
Trucs et astuces : réfrigérateur
Conseils pratiques : astreinte
page 4/
Pour la planète : chauffage
Vie des résidences :
Dolent (Paris 14ème)
Nogent (94)

EDITO

Nouvelle année, nouveau journal ! Conçu pour vous transmettre des informations de manière ludique, ce journal paraîtra 3 fois par an. Dans chaque numéro, vous retrouverez l'actualité dans les résidences, des conseils, des infos sur l'entretien, le relogement... Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Résidence de Nogent (94)

journal des Résidences alfi / janvier 2013 n° 01

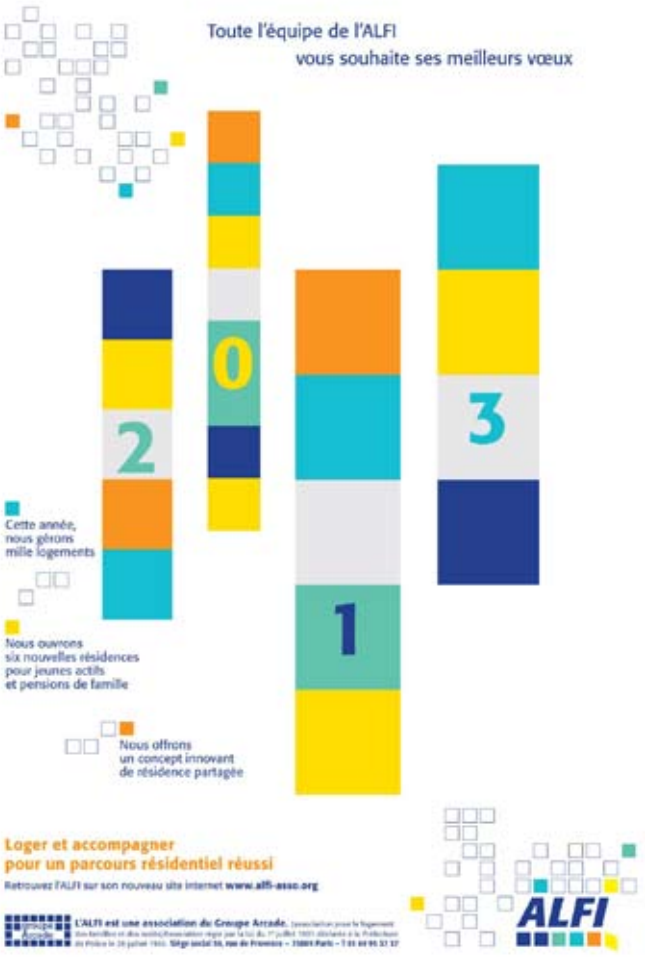
Toute l'équipe de l'ALFI
vous souhaite ses meilleurs vœux
2013
Cette année, nous gérons mille logements
Nous ouvrons six nouvelles résidences pour jeunes actifs et pensions de famille
Nous offrons un concept innovant de résidence partagée
Loger et accompagner
pour un parcours résidentiel réussi
Retrouvez l'ALFI sur son nouveau site internet www.alfi-asso.org
ALFI

ZOOM SUR...

Janvier 2013 : réévaluation des redevances et de l'APL

La redevance est révisable annuellement le 1er janvier de chaque année selon les règles applicables à l'évolution des redevances des logements conventionnés.

Le montant de votre APL (Aide Personnalisée au Logement) va également être recalculé en fonction du nouveau montant de la redevance, mais également de vos ressources.
L'ALFI se charge de transmettre à votre CAF (Caisse d'Allocations Familiales) le montant des nouvelles redevances. La CAF récupère automatiquement vos revenus 2011 auprès du Trésor Public.
Cependant, si vous n'avez pas déclaré vos ressources 2011 ou si vous l'avez fait avec du retard, la CAF ne pourra pas calculer vos droits. Il vous faudra alors remplir une déclaration de ressources.
Si vous n'avez plus d'APL ce mois-ci, allez voir sur votre compte CAF sur internet si votre déclaration a bien été prise en compte, sinon, **il est encore temps de déclarer vos ressources à la CAF.**
N'oubliez pas également de déclarer tout changement de situation afin qu'il soit pris en compte dans le calcul de l'APL.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre responsable de résidence ou de la conseillère sociale de l'ALFI qui intervient sur votre résidence.

Forum *«Un logement pour demain : mode d'emploi»*

Vous logez dans une Résidence alfi de Seine-et-Marne ?

Vous êtes invités au forum organisé avec de très nombreux partenaires et piloté par la CAF sur le thème du relogement, ***le lundi 4 février 2013*** *dans la salle Eleonore, 4 rue du bois de Paris à Chessy (station RER Val d'Europe puis fléchage, 3 minutes à pied).*

Les intervenants vous accueilleront de 10h à 18h pour vous informer des démarches liées au relogement, qu'il s'agisse d'achat ou de location.
Sur place, vous pourrez rencontrer des intervenants :
- de la CAF,
- des mairies, qui expliqueront ce qu'est le numéro unique,
- des bailleurs sociaux,
- d'Action Logement,
- de l'ADIL,
- des agences immobilières pour vous parler de location et d'achat dans le secteur privé,
- des banques pour des simulations de prêts immobiliers,
- des assurances…

Nous vous attendons très nombreux pour parler ensemble des démarches à réaliser au plus vite pour votre relogement.
Sachez que ce type de démarche doit se faire dès votre entrée au sein de la résidence.

DALO, vous avez dit DALO ?

DALO signifie Droit Au Logement Opposable. La loi du 5 Mars 2001, dite « DALO » permet aux personnes qui ont déjà fait une demande de logement social de faire un recours amiable auprès de la préfecture pour être prioritaire dans leur relogement.
Pour être reconnu prioritaire, il faut :
- Soit avoir un numéro unique renouvelé tous les ans qui dépasse le délai anormalement long (fixé selon les préfectures, il peut aller de 3 à 9 ans, il est indiqué sur votre numéro unique)
- Soit habiter depuis plus de 18 mois au sein d'une résidence sociale.

D'autres critères existent (ex : avoir vécu en CHRS, logement non décent…), n'hésitez pas à en parler avec la conseillère sociale de votre résidence.
Il s'agit d'un recours amiable. Il faut constituer un dossier puis une commission décide si oui on non vous êtes reconnu prioritaire.
En cas d'accord, votre dossier de demande de logement sera prioritaire par rapport à d'autres demandeurs et vous aurez plus de chance d'obtenir une proposition de logement. Il est important de savoir qu'il faut continuer de renouveler votre demande de logement social, sinon votre DALO sera caduque.

Comment constituer un dossier DALO ? Prenez rendez-vous avec la conseillère sociale de votre résidence. Elle vous fournira un formulaire et vous donnera toutes les informations nécessaires.

Les permanences relogement dans les résidences parisiennes

Vous souhaitez recevoir des conseils pour trouver un nouveau logement ? Vous avez besoin d'aide pour monter un dossier de demande de logement ? Vous avez des questions sur les démarches à effectuer suite à votre prochain relogement… ?
Venez rencontrer la Conseillère en Economie Sociale et Familiale de l'ALFI lors des permanences relogement :
Résidence **Boucry (Paris 18ème)** : le lundi de 16h à 18 h
Résidence **Dolent (Paris 14ème)** : le mercredi de 16h à 18h
Résidence **Tolbiac (Paris 13ème)** : le mardi de 16h à 18h

Ces permanences sont co-financées par la DASES, de la ville de Paris, dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement.

TRUCS ET ASTUCES

Hygiène du réfrigérateur

Bien nettoyer

Un réfrigérateur doit être nettoyé au moins 2 fois par mois afin d'éviter la prolifération des bactéries.

- Videz votre réfrigérateur en mettant les aliments dans un sac de congélation.
- Retirez les accessoires intérieurs du réfrigérateur, débrancher le si possible.
- Laissez dégivrer votre appareil (le givre augmente la consommation d'électricité et abîme l'appareil).
- Lavez les accessoires intérieurs du réfrigérateur.
- Nettoyez l'extérieur et l'intérieur de votre appareil avec un mélange d'eau et de liquide vaisselle à l'aide d'une éponge, rincer.
- Rebranchez le réfrigérateur, replacer les accessoires et y remettre les aliments.

Bien ranger

La température basse permet de conserver la fraicheur des aliments et de ralentir la prolifération des microbes dangereux.

- Rangez dans la zone du bas (partie la plus froide) : viande, poisson, volaille, plats cuisinés, produit frais entamés, charcuterie...
- Rangez dans la zone du haut : produits laitiers, viande et poissons cuits, fruits et légumes cuits…
- Rangez dans la porte : aliment en tube ou bocaux, œuf, beurre, boissons
- Rangez dans le bac à légumes : fruits et légumes crus préalablement lavés
- Ne surchargez pas votre réfrigérateur car cela augmente le givre
- Emballez ou couvrez vos aliments afin d'éviter qu'ils perdent leurs arômes et se dessèchent
- Ne placez pas d'aliments chauds dans votre appareil, cela augmente sa température intérieure
- Enlevez les emballages des aliments avant de les mettre au frais, pour réduire les bactéries
- Ne laissez pas la porte de votre réfrigérateur ouverte, le froid s'y échappe.
- Ne stockez pas d'aliments congelés dans le freezer (la température n'étant pas aussi froide que dans celle dans d'un congélateur)

Et surtout, respectez les DLC (date limite de consommation souvent noté « à consommer avant… ») et les DLUO (date limite d'utilisation optimale).

CONSEILS PRATIQUES

Le dispositif d'astreinte

Afin de pouvoir être relié en permanence avec les équipes de proximité, l'ALFI a mis en place un dispositif d'astreinte vous permettant de bénéficier d'une assistance les soirs et week-ends, uniquement dans le cas d'une URGENCE.

Quand et comment contacter l'assistance ?

Vous pouvez joindre l'assistance du lundi au vendredi de 17h30 à 9h (nuit) et tous les week-ends du vendredi à 17h30 au lundi 9h, au 09 69 39 10 46

Dans quels cas contacter l'assistance ?

L'assistance ne répondra à vos requêtes qu'en cas d'urgence :

- **Déclaration d'incendie**
- **Dégât des eaux**
- **Intrusion ou effraction** dans la résidence
- **Evènement qui porte atteinte physiquement** à un résident

Nous vous rappelons qu'en cas de problème technique (électricité, plomberie, chauffage...), ou tout autre problème, notamment lié à la gestion,vous devez en faire part à votre responsable de résidence, aux heures d'ouvertures indiquées dans le panneau d'affichage situé à l'entrée.

En l'absence du responsable de résidence, vous pouvez contacter le service du Siège au 01 49 95 27 57.

POUR LA PLANÈTE

Astuces & chauffage

L'énergie représente un poste de plus en plus important dans nos dépenses.
En moyenne, les dépenses en énergies se répartissent entre : **Chauffage 65% - Eau chaude 11.5% - Cuisson 6.5% - Electricité 17%**

Soucieuse du développement durable, l'ALFI vous propose quelques conseils pour améliorer votre confort de vie, tout en préservant la planète et en vous habituant à mieux gérer votre budget fluides et énergies pour votre futur logement.
Ce trimestre, nous vous proposons des astuces pour le chauffage : il constitue, de loin, le premier poste de consommation énergétique d'un logement.

Pensez à :
- Baisser le thermostat pendant votre absence ou lorsque vous aérez votre logement (conseillé 10 minutes par jour)
- Fermer les fenêtres et volets en cas de froid important
- Désencombrer vos radiateurs

Rappel : la température idéale se situe aux alentours de 19/20 degrés.

VIE DES RÉSIDENCES

Une nouvelle cuisine pour Dolent !

La cuisine de la salle collective de la Résidence alfi Dolent (Paris 14ème) a été réaménagée.
Fonctionnelle, elle sera bien utile lors des ateliers «Accueil du nouveau résident» et des soirées telles que fêtes de fin d'année.

VIE DES RÉSIDENCES

Une nouvelle résidence

La nouvelle Résidence alfi de Nogent-sur-Marne (94) a ouvert ses portes le 1er janvier dernier.
Composée de 48 studios individuels meublés, elle accueille des jeunes actifs et des étudiants, âgés de 18 à 35 ans.

Toute l'équipe de l'ALFI souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents !

Pour plus d'information et retrouver votre journal :
www.alfi-asso.org
rubriques «Votre espace résident» et «Actualités»

groupe Arcade
Comité de rédaction Amélie Gire ■ Elise Piazza ■ Louise Oliveira ■ Nathalie Le Yaouanq ■ Cécile Verquin ■ Philippe Leguil
Direcrtice de rédaction Mélodie Rohrbach ■ **Directeur de publication** Guillaume Brugidou
Crédits photo ALFI ■ Pascal Rousse ■ **Crédits architecte** ACP Architecture